

LISTE DES AFFICHAGES DU 17 AVRIL 2026

Lieux :

LE GRAND LAGNEUX

LE PETIE LAGNEUX

LE BAS SOMONT

LES BERNARDS

LANDRECIN

LE BAS SOMONT

LE HAUT SOMONT

CHEVRU

AMEYSIN

LES COULEURS

PLACE DU KIOSQUE

CHAMBUET

SALLE POLYVALENTE

LE THEOU

LE SATDE

WWW.MAIRIE-YENNE.FR

SITE FACEBOOK DE LA COMMUNE

LE SITE INSTAGRAM DE LA COMMUNE

LE DAUPHINE LIBERE

LA VIE NOUVELLE

Le grand Lagneux



Effet Animé



Remastériser

vendredi 17 avril 2026 · 13:15

[Modifier](#)

20260417_131508.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

4,37 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 32 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/180 s

Le petit Lagneux



vendredi 17 avril 2026 · 13:12

[Modifier](#)

20260417_131225.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

4,80 Mo | 3000x4000 | 12mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/501 s

Le bas Somont



vendredi 17 avril 2026 · 13:20

[Modifier](#)

20260417_132005.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,46 Mo | 4000x3000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/189 s

Les Bernards



vendredi 17 avril 2026 · 13:23

[Modifier](#)

20260417_132305.jpg

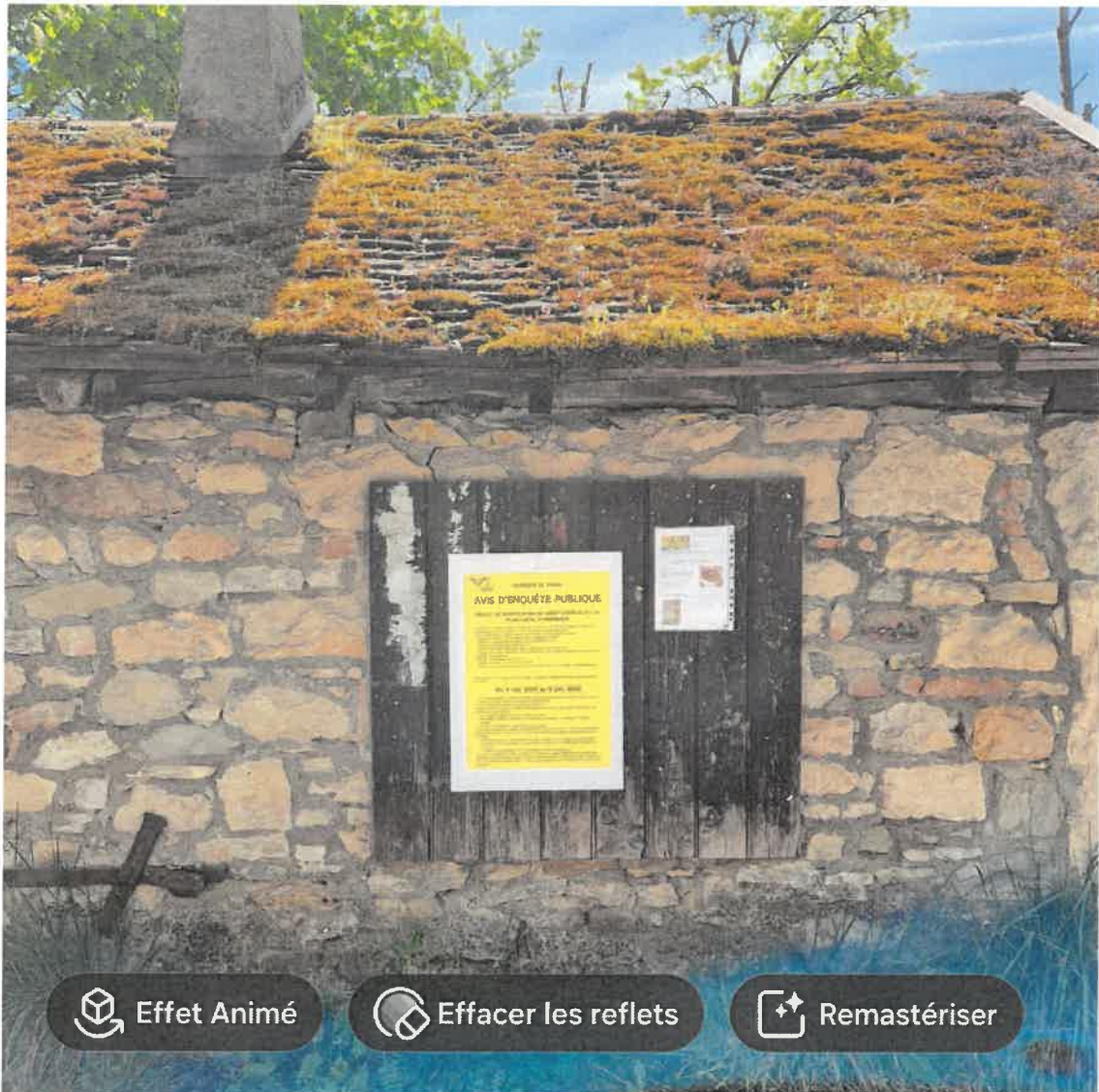
/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

4,80 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/310 s

Landrecin



Effet Animé



Effacer les reflets



Remastériser

vendredi 17 avril 2026 · 13:25

[Modifier](#)

20260417_132515.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,40 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/1204 s

Le Bas Somont



vendredi 17 avril 2026 · 13:27

[Modifier](#)

20260417_132744.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,86 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/422 s

Le Haut Somont



vendredi 17 avril 2026 · 13:32

20260417_133225.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,25 Mo | 3000x4000 | 12mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/1708 s



Effet Animé



Remastériser

vendredi 17 avril 2026 · 14:00

20260417_140034.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

4,79 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/458 s

Modifier

Ameysin



vendredi 17 avril 2026 · 13:47

[Modifier](#)

20260417_134756.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,46 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/448 s

Les Couleurs



vendredi 17 avril 2026 · 13:54

[Modifier](#)

20260417_135421.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,37 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/646 s

Place du Kiosque



vendredi 17 avril 2026 · 14:08

[Modifier](#)

20260417_140837.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

4,36 Mo · 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/353 s

Chambuet



vendredi 17 avril 2026 · 13:45

[Modifier](#)

20260417_134504.jpg

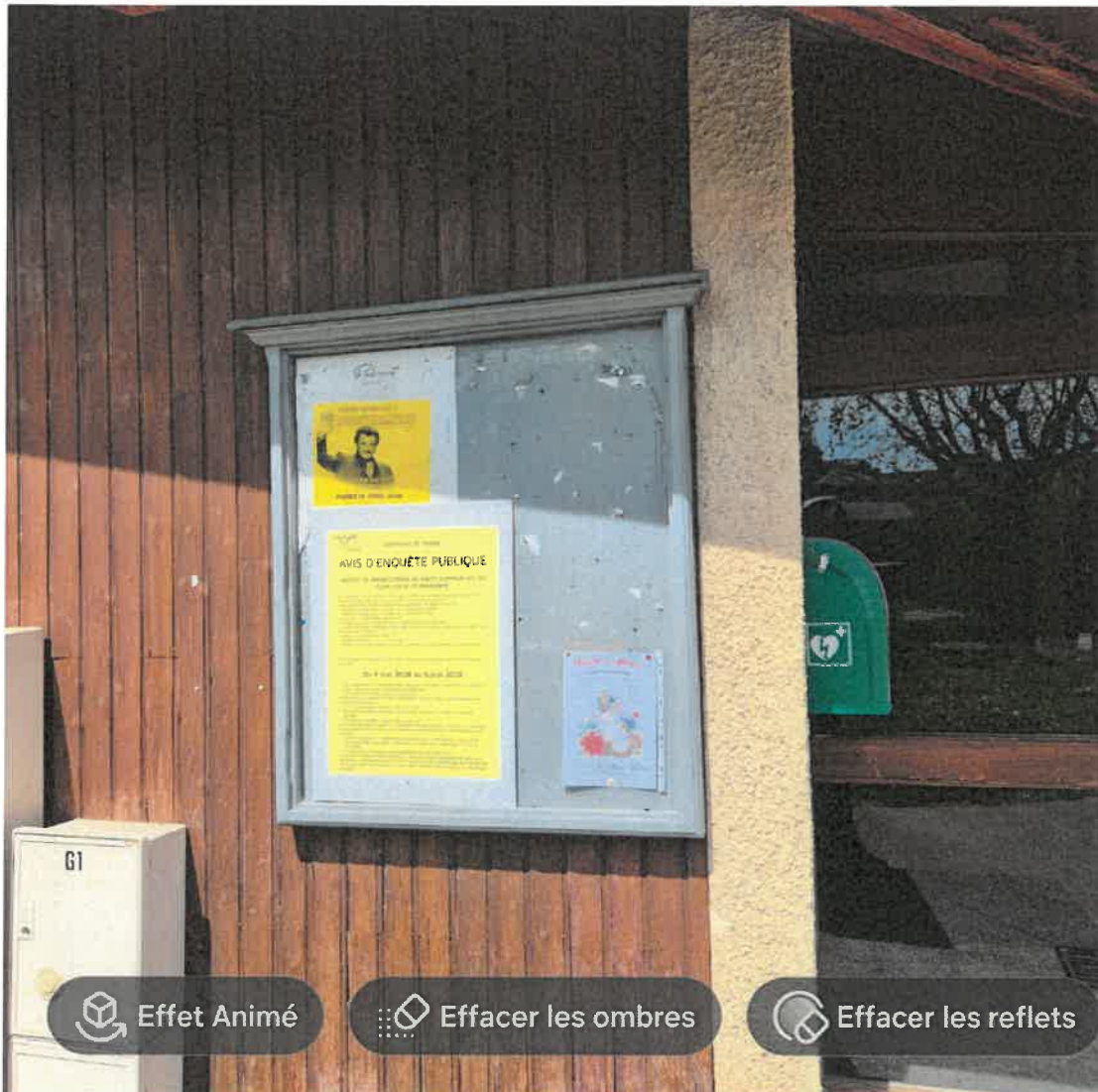
/Stockage interne/DCIM/Camera


Galaxy S24


7,44 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels


ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/1404 s

Salle polyvalente



 Effet Animé

 Effacer les ombres

 Effacer les reflets

vendredi 17 avril 2026 · 14:18

[Modifier](#)

20260417_141804.jpg
/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

4,33 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels
ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/1832 s

Le Téhou



Effet Animé



Remastériser

vendredi 17 avril 2026 · 13:51

[Modifier](#)

20260417_135101.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

5,75 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/502 s

Le Stade



vendredi 17 avril 2026 · 14:10

[Modifier](#)

20260417_141049.jpg

/Stockage interne/DCIM/Camera

Galaxy S24

3,98 Mo | 3000x4000 | 12 mégapixels

ISO 25 | 23mm | 0,0ev | F1,8 | 1/904 s

Site de la Ville

Commune de Yenne

P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME)

COMMUNE DE YENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 3 février 2026, le Maire de la commune de Yenne a engagé un projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Cette modification de droit commun est motivée par les objectifs suivants :

- Modifier la zonage dans le secteur de la coopérative laitière
- Modifier le zonage dans le secteur de la plateforme ULM
- Supprimer l'emplacement réservé n°21
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation de la zone N15
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation des secteurs paysagers à protéger dans le secteur de Chambois
- Réduire la périmètre de l'OAP n°17
- Modifier les OAP n°3, n°5, n°11 et n°20
- Modifier et clarifier quelques points de règlement écrit pour faciliter son interprétation

Conformément à l'arrêté du 9 avril 2026, le projet de modification sera mis à disposition du public

Du 4 mai 2026 au 6 juin 2026

- Sur support papier en mairie de Yenne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle
- Sur le site de la mairie www.commune-yenne.fr

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, chacun pourra déposer ses éventuelles observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Yenne
- Par courriel adressé à projet@commune-yenne.fr
- Par mail sur l'adresse www.commune-yenne.fr

Les pièces constituant le projet de modification de droit commun n°1 du P.L.U. complètes le cas échéant des avis écrits des personnes habilitées assistées et consultées sont les suivants :

- L'arrêté prescrivant la modification de droit commun n°1 en date du 9 février 2026
- L'arrêté de mise à disposition à disposition du public de la modification en date du 9 avril 2026

Le registre de présentation de la modification de droit commun n°1

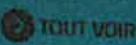
La commune municipale de Yenne statue en vertu de la mise à disposition du public avant l'adoption de la modification de droit commun éventuellement modifiée par le conseil municipal des élus et intervenants émis dans ce cadre, après réunion des commissions de consultation

Pour respecter vos données personnelles, ce site n'utilise que des Cookies strictement nécessaires. Conformément aux recommandations de la CNIL, ces cookies sont exemptés de consentement.

Actualité du site internet

pour la vite de nos enfants demain.
Bonne navigation et au plaisir de se retrouver « en vrai » lors des multiples occasions yennaises.

Ville de Yenne

L'ACTUALITÉ  **TOUT VOIR**

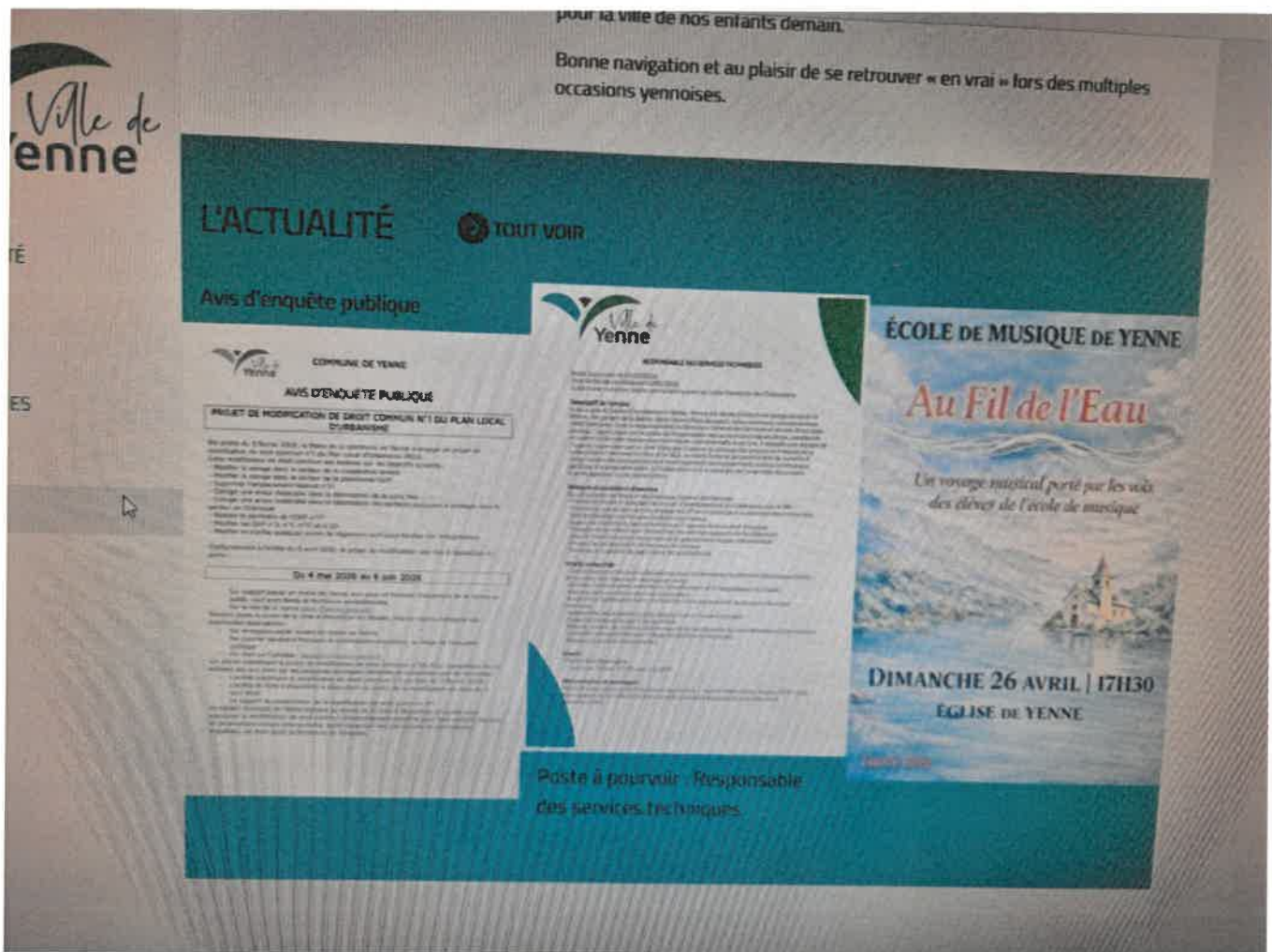
Avis d'enquête publique

COMMUNE DE YENNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PROJET DE MODIFICATION DE SECTEUR COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Yenne
MAYORNALE INDEPENDANCE

ÉCOLE DE MUSIQUE DE YENNE
Au Fil de l'Eau
Un voyage musical porté par les voix des élèves de l'école de musique
DIMANCHE 26 AVRIL | 17H30
EGLISE DE YENNE

Poste à pourvoir - Responsable des services techniques



Site facebook de la mairie

Avis d'enquête publique

La Mairie de Yenne vous informe d'un projet de ... plus



COMMUNE DE YENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 3 février 2026, le Maire de la commune de Yenne a engagé un projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification de droit commun est motivée par les objectifs suivants :

- Modifier le zonage dans le secteur de la coopérative laitière
- Modifier le zonage dans le secteur de la plateforme ULM
- Supprimer l'emplacement réservé n°21
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation de la zone Nex
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation des secteurs paysagers à protéger dans le secteur de Chambuet
- Réduire le périmètre de l'OAP n°17
- Modifier les OAP n°3, n°5, n°17 et n°20
- Modifier et clarifier quelques points de règlement écrit pour faciliter son interprétation

Conformément à l'arrêté du 9 avril 2026, le projet de modification sera mis à disposition du public :

Du 4 mai 2026 au 6 juin 2026



Remastériser

en support papier en mairie de Yenne, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public, sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle

- Sur le site de la mairie <https://mairie-yenne.fr/>

vendredi 17 avril 2026 • 15:20

Modifier

Screenshot_20260417_152013_Facebook.jpg

/Stockage interne/DCIM/Screenshots

Captures d'écran

824 Ko | 1080x2340 | 3 mégapixels

Site Instagram

D'URBANISME

Par arrêté du 3 février 2026, le Maire de la commune de Yenne a engagé un projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification de droit commun est motivée par les objectifs suivants :

- Modifier le zonage dans le secteur de la coopérative laitière
- Modifier le zonage dans le secteur de la plateforme ULM
- Supprimer l'emplacement réservé n°21
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation de la zone Nex
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation des secteurs paysagers à protéger dans le secteur de Chambuet
- Réduire le périmètre de l'OAP n°17
- Modifier les OAP n°3, n°5, n°17 et n°20
- Modifier et clarifier quelques points de règlement écrit pour faciliter son interprétation

Conformément à l'arrêté du 9 avril 2026, le projet de modification sera mis à disposition du public :

Du 4 mai 2026 au 6 juin 2026

- Sur support papier en mairie de Yenne, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public, sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle
- Sur le site de la mairie <https://mairie-yenne.fr/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Yenne
- Par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique
- Par mail sur l'adresse : aquentin@mairie-yenne.fr

Les pièces constituant le projet de modification de droit commun n°1 du PLU, complétées le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées et consultées sont les suivantes :

- L'arrêté prescrivant la modification de droit commun n°1 en date du 3 février 2026 ;
- L'arrêté de mise à disposition à disposition du public de la modification en date du 9 avril 2026
- Le rapport de présentation de la modification de droit commun n°1

Le conseil municipal de Yenne statuera au terme de la mise à disposition du public pour approuver la modification éventuellement modifiée pour tenir compte des avis et observations émises dans ce cadre, après réception des conclusions du commissaire enquêteur, un mois après la fermeture de l'enquête.

vendredi 17 avril 2026 · 15:19

Modifier

Screenshot_20260417_151943_Instagram.jpg

/Stockage interne/DCIM/Screenshots

Captures d'écran

0,94 Mo | 1080x2340 | 3 mégapixels

Justificatif de Parution


N° d'annonce: LDL-500543700

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Pierre FANNEAU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 17/04/2026

Support de parution : Le Dauphiné Libéré

Département de parution : Savoie

 **COMMUNE DE YENNE**

Avis d'enquête publique
Projet de modification de droit commun n°1 du PLU

Par arrêté du 3 février 2026, le Maire de la commune de Yenne a engagé un projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette modification de droit commun est motivée par les objectifs suivants :

- Modifier le zonage dans le secteur de la coopérative laitière
- Modifier le zonage dans le secteur de la plateforme ULM
- Supprimer l'emplacement réservé n°21
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation de la zone Nex
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation des secteurs paysagers à protéger dans le secteur de Chambuet
- Réduire le périmètre de l'OAP n°17
- Modifier les OAP n°3, n°5, n°17 et n°20
- Modifier et clarifier quelques points de règlement écrit pour faciliter son interprétation

Conformément à l'arrêté du 9 avril 2026, le projet de modification sera mis à disposition du public :

Du 4 mai 2026 au 6 juin 2026

- Sur support papier en mairie de Yenne, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public, sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle
- Sur le site de la mairie <https://mairie-yenne.fr/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Yenne
- Par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique
- Par mail sur l'adresse : aquentin@mairie-yenne.fr

Les pièces constituant le projet de modification de droit commun n°1 du PLU, complétées le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées et consultées sont les suivantes :

L'arrêté prescrivant la modification de droit commun n°1 en date du 3 février 2026 ;
L'arrêté de mise à disposition à disposition du public de la modification en date du 9 avril 2026.
Le rapport de présentation de la modification de droit commun n°1

Le conseil municipal de Yenne statuera au terme de la mise à disposition du public pour approuver la modification de droit commun éventuellement modifiée pour tenir compte des avis et observations émises dans ce cadre.

500543700

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Savoie/YENNE/Le-Dauphine/PROJET-DE-MODIFICATION-DE-DROIT-COMMUN-N-1-DU-PLU.html>



Pierre FANNEAU

Directeur Général

**IMPÔTS : IL EST TEMPS DE DÉCLARER
SES REVENUS POUR 2025**

**CINÉMA : LE FESTIVAL DU FILM
DE RANDONNÉE EST DE RETOUR**

www.la-vie-nouvelle.fr

la vie nouvelle

LES AFFICHES DE SAVOIE

VENDREDI 17 AVRIL 2026 - N°2233 - 1,90 €

Vivre du sport Le défi des champions



L'AGENDA COMPLET DES SORTIES | TOUTES LES ANNONCES LÉGALES EN SAVOIE

H 28329 - 2233 - F: 1,90 €



3 782832 901904 2 2330



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU

Par arrêté du 3 février 2026, le Maire de la commune de Yenne a engagé un projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification de droit commun est motivée par les objectifs suivants :

- Modifier le zonage dans le secteur de la coopérative laitière
- Modifier le zonage dans le secteur de la plateforme ULM
- Supprimer l'emplacement réservé n°21
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation de la zone Nex
- Corriger une erreur matérielle dans la délimitation des secteurs paysagers à protéger dans le secteur de Chambuet
- Réduire le périmètre de l'OAP n°17
- Modifier les OAP n°3, n°5, n°17 et n°20
- Modifier et clarifier quelques points de règlement écrit pour faciliter son interprétation

Conformément à l'arrêté du 9 avril 2026, le projet de modification sera mis à disposition du public :

Du 4 mai 2026 au 6 juin 2026

Sur support papier en mairie de Yenne, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public, sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle

Sur le site de la mairie <https://mairie-yenne.fr/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

Sur le registre papier ouvert en mairie de Yenne

Par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique

Par mail sur l'adresse : aquentin@mairie-yenne.fr

Les pièces constituant le projet de modification de droit commun n°1 du PLU, complétées le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées et consultées sont les suivantes :

L'arrêté prescrivant la modification de droit commun n°1 en date du 3 février 2026 ;

L'arrêté de mise à disposition à disposition du public de la modification en date du 9 avril 2026.

Le rapport de présentation de la modification de droit commun n°1

Le conseil municipal de Yenne statuera au terme de la mise à disposition du public pour approuver la modification de droit commun éventuellement modifiée pour tenir compte des avis et observations émises dans ce cadre.

LI2608729



COMMUNE LES BELLEVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique environnementale relative au projet de remplacement de deux télésièges par la télécabine du Mont de la Chambre 1 & 2 (PC n° 073 257 25 06001)

L'enquête se déroulera du vendredi 10 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du

11 mars 2026, M. Alain VINCENT a été désigné commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable :

- Au secrétariat des services techniques et urbanisme - 149 rue Georges Cumin - les Belleville (73440), aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- Sur le site internet : www.lesbelleville.fr ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie.

Observations du public :

- Sur le registre papier mis à disposition du public au secrétariat des bureaux des services techniques et urbanisme ;
- Par mail : enquete.publique@lesbelleville.fr ;
- Par courrier, à l'attention du Commissaire enquêteur : Mairie - B.P. 1-73440 Les Belleville.

Permanences du commissaire enquêteur :

- Le vendredi 10 avril 2026, de 14h30 à 18h30, dans les bureaux de la SEVABEL -1349 avenue de la Croisette - 73440 LES MENU IRES
- Le lundi 20 avril 2026, de 13h30 à 17h30, dans les bureaux des services techniques et urbanisme - 149 rue Georges Cumin - 73440 LES BELLEVILLE
- Le mercredi 29 avril 2026, de 8h30 à 12h00, dans les bureaux des services techniques et urbanisme -149 rue Georges Cumin - 73440 LES BELLEVILLE
- Le lundi 11 mai 2026, de 13h30 à 17h30, dans les bureaux des services techniques et urbanisme - 149 rue Georges Cumin - 73440 LES BELLEVILLE.

Date limite de dépôt des observations : lundi 11 mai 2026 à 17h00.



Nos collaborateurs vous accompagnent
dans la diffusion de vos parutions
pour vos appels d'offres, avis administratifs
et autres annonces légales.



RESPECT DES RÈGLES EN VIGUEUR

Nos publications vous garantissent
la validité juridique de vos appels d'offres
et avis administratifs.



ASSISTANCE ET CONSEIL

Tous nos collaborateurs/trices,
sont à votre écoute pour
vous accompagner dans
vos démarches.



DIFFUSION MULTICANALE

En version papier et/ou numérique,
bénéficiez d'une visibilité maximale
auprès des entreprises
locales et nationales.

SERVICE ANNONCES LÉGALES COLLECTIVITÉS

04 76 84 32 02 - collectivite@legalcie.fr